

Conditions de participation pour le jeu concours « Bosch Home MUM Xmas 2017» sur Facebook

1. Organisatrice

Ce jeu concours est organisé par BSH électroménagers S.A., 12-15 Z.I. Breedewues, L-1259 Senningerberg ("Organisatrice").

2. Participation

2.1 La participation au jeu concours est - mis à part d'éventuels frais de connexion Internet - gratuit et indépendant d'un achat de marchandise ou de la réservation d'un service.

2.2 Pour participer au jeu concours, la participante/le participant doit dans la période du 14.12.2017, 12:00 h, heure d'Europe centrale au 20.12.2017, 12:00, heure d'Europe centrale („période du jeu concours“) réagir au post de l'organisatrice sur Facebook comme suit : « like » la page facebook et « like and share » le post correspondant au cours de la période du jeu concours. Les participations par voie postale ou sous une autre forme ne sont pas reconnues.

2.3 Chaque participante, chaque participant ne peut participer qu'une fois au jeu concours.

2.4 Par la réaction au post du jeu concours, la participante/le participant reconnaît ces conditions de participation.

3. Reconnaissance de droits

La participante/ le participant donne son accord pour que son nom d'utilisateur utilisé sur Facebook soit annoncé nommément sur la page Facebook de l'organisatrice [facebook.com/bosch.home.luxembourg].

4. Autorisation de participation

Sont autorisées à participer toute personne résidant au Luxembourg. Les participants doivent avoir au moins 18 ans et disposer d'un compte valide sur Facebook. La participation par des tiers, comme par exemple par le biais d'une agence de jeu concours, n'est pas autorisée.

5. Exclusion à la participation

- a. Sont exclus en tant que participants les fournisseurs tout comme les employés, cadres, représentants de l'organisatrice et des sociétés qui y sont connectée, les conseillers et agences de publicité ainsi que les membres de leur famille et proches parents respectifs.
- b. Chaque personne est autorisée à participer une fois au jeu concours et l'organisatrice se réserve la possibilité d'exclure les personnes du jeu concours qui tentent de participer plus d'une fois.
- c. L'organisatrice se réserve la possibilité d'exclure de la participation à ce jeu concours tout participant et toute participante qui ne respecte pas ces conditions de participation. Chaque tentative de manipuler le jeu concours a pour conséquence automatique l'exclusion de la participation.
- d. Les participants dont les comptes Facebook sont bloqués, fermés ou restreints ou dont les comptes sont bloqués, restreints ou fermés durant la période du jeu concours, peuvent être exclus de la participation.

6. Désignation des gagnants

L'organisatrice prend en compte toutes les participations pour le tirage au sort, qui auront lieu avant le 20.12.2017, 12:00 h, heure d'Europe centrale. Parmi tous les participants, selon la loi

du hasard, un-e (1) gagnant-e sera tiré-e au sort le 20.12.2017 par un membre du jury de l'organisatrice après la fin de la période du jeu concours. Chaque gagnante/gagnant obtient une (1) kitchen machine de la marque Bosch électroménager, réf. MUM58420. Le nom des gagnants sera rendu publique après le tirage au sort le 20.12.2017 par le biais d'une annonce officielle sur la page Facebook [facebook.com/bosch.home.luxembourg] et les gagnants seront appelés à transmettre leurs coordonnées nécessaires à la remise de prix (prénom, nom, adresse mail) dans un message privé.

8. Prix

8.1 Parmi les gagnants, les prix suivants sont remis selon tirage au sort. Chaque gagnante/gagnant n'obtient qu'un seul prix:

- Un-e (1) gagnant-e obtient une (1) kitchen machine, réf. MUM58420 d'une valeur totale de 339,99,- euros TTC (prix de vente recommandé).

8.2 Un paiement en espèces ou de la valeur réelle ainsi qu'un échange du prix ne sont pas possibles. Le gain n'est pas transmissible.

8.3 Ne sont pas inclus dans le prix la livraison de la kitchen machine chez la gagnante/le gagnant ou des accessoires optionnels.

9. Expiration du gain

Le droit au prix gagné expire dans le cas où la gagnante / le gagnant ne se manifeste pas avec son adresse mail ni son nom et prénom dans les trois (3) jours à partir de l'annonce des gagnants , voire s'il ne peut être contacté via Facebook ou si le prix ne peut être remis pour des raisons hors de la sphère d'influence de l'organisatrice. A expiration et à exclusion de la gagnante/du gagnant pour raison de non-respect des conditions de participation, l'organisatrice se réserve le droit de procéder une nouvelle fois au tirage au sort, afin de déterminer une autre gagnante/ un autre gagnant.

10. Remise du prix

La remise du prix aura lieu au Luxembourg au 13-15 Z.I. Breedewues, 1259 Senningerberg, et dans la semaine calendaire 52. La présence des gagnants ou de tiers munis d'une procuration est alors requise. Au moment de la remise du prix à la gagnante/ au gagnant, le risque de perte ou d'endommagement passe alors sous la responsabilité de la gagnante/du gagnant.

11. Responsabilité et garantie

Toute responsabilité de l'organisatrice est formellement exclue, mis à part le cas où l'organisatrice ou ses représentants légaux, cadres ou mandataires pour lesquels l'organisatrice est responsable, ont causé le dommage par une faute lourde ou intentionnellement, ou s'ils n'ont pas respectée une obligation essentielle au contrat. Lorsque le non-respect des obligations essentielles au contrat ne relève pas de faute lourde, la responsabilité de l'organisatrice est limitée à des dommages prévisibles, typiques au contrat. La responsabilité à cause de dommages coupables de la vie, du corps ou de la santé tout comme pour une dissimulation volontaire de vices reste inchangée. Il en va de même pour la responsabilité selon la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux.

L'organisatrice n'est pas responsable pour la disponibilité du jeu concours, en particulier l'organisatrice n'a pas la responsabilité pour des perturbations techniques ou des pannes en rapport avec des réseaux de communication ou systèmes en ligne, qui empêchent la participation au jeu concours des participants.

12. Protection des données

- a) Les données transmises par les participants dans le cadre de l'action du jeu concours sont relevées, enregistrées et utilisées uniquement pour la procédure de l'action du jeu concours comme indiqué dans ces conditions de participation.
- b) Les destinataires des données personnelles mises à disposition dans le cadre de ce jeu concours sont l'organisatrice, et non Facebook.
- c) A la clôture du jeu concours, toute donnée personnelle est effacée par l'organisatrice.

13. Clauses finales

- a) Le gagnant est exclusivement responsable du paiement des impôts ou autres taxes qui peuvent être perçues suite à la réception du gain.
- b) Dans la limite légale autorisée, l'organisatrice réserve le droit de pouvoir modifier, compléter ou clore avant terme ce jeu concours et ce sans annonce préalable ou distribution de gains.
- c) Ce jeu concours est une action indépendante de Facebook et n'est en aucun cas subventionné, soutenu ou organisé par Facebook.
- d) Ces conditions d'utilisation sont soumises au droit luxembourgeois et sans recours au droit de conflit luxembourgeois.
- e) Le recours à la voie judiciaire est exclu.
- f) Le règlement du jeu est déposé auprès de l'étude Carlos Calvo, demeurant à : 65 rue d'Eich L-1461 Luxembourg